

CONDITIONS PARTICULIÈRES DES VENTES MATÉRIELS ET STOCKS

FRAIS DE VENTE

VENTES JUDICIAIRES : 11,90 % HT soit **14,28 € TTC** en sus des enchères
VENTES VOLONTAIRES : 15 % HT soit **18 % TTC** en sus des enchères.

EXPOSITION AVANT LA VENTE

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **ARTUS ENCHÈRES** | **SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir une liste.

La vente a lieu sans garantie d'aucune sorte, en particulier de désignation, de qualité, de quantité, de taille et de contenance.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente et pendant les expositions.

Les estimations sont fournies par **ARTUS ENCHÈRES** | **SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG** et ses préposés à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

La totalité des lots judiciaires mis en vente est vendue sans prix de réserve. Toutefois, le commissaire-priseur se réserve la possibilité de retirer les lots si le prix proposé lui paraît vil eut égard à son estimation.

MISE À DISPOSITION ET ENLÈVEMENT DES LOTS

Les enlèvements des lots vendus ne sont possibles qu'une fois que l'intégralité du prix est payée (prix d'adjudication + frais (voir infra)).

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir **ARTUS ENCHÈRES** | **SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG** ou le vendeur responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur. Le magasinage n'engage en aucun cas la responsabilité de **ARTUS ENCHÈRES** | **SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG**.

Pour ce département, **ARTUS ENCHÈRES | SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG** n'organise pas d'expédition ou de transport des biens et marchandises. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. **ARTUS ENCHÈRES | SELARL ALLEMAND NGUYEN-HONG** acceptera de délivrer les biens à une tierce personne à la demande de l'acquéreur initial et sur présentation du bordereau.

LA RÉGLE GÉNÉRALE EST L'ENLÈVEMENT IMMÉDIAT DES LOTS À L'ISSUE DE LA VENTE.

Cas particuliers :

VENTE LIVE : communication des dates et horaires d'enlèvement lors de la publicité de vente (site internet www.artus-encheres.fr, affiche et divers plateformes). D'une manière générale, les horaires d'enlèvement sont de 9h à 16h (tenir compte du temps de démontage des lots). Le respect de cette date d'enlèvement est obligatoire. Passée la date impérative des enlèvements, tout lot non enlevé sera considéré comme abandonné sans réclamation possible, ni remboursement.

VENTE CHEZ NOTRE ENTREPOSITAIRE INTERTRADING : gardiennage gratuit jusqu'à 7 jours après la vente. Passé ce délai, les frais de stockage seront dus à la société INTERTRADING.

Aucune expédition.